

COMPTE RENDU EPREUVE BREVET A DE VOL CIRCULAIRE COMMANDE

(à transmettre par le président du club du candidat au CRAM dont relève le club)

CANDIDAT NOM: Prénom :

Date de naissance : N° de licence FFAM :

Adresse :

..... e.mail : @.....

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) :

N° affiliation du club : | _ | _ | _ | _ |

N° du CRAM : |3|0| _ | _ |

NOM PRENOM DU MONITEUR AYANT FORME LE CANDIDAT (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :
.....

EPREUVE (cf. page suivante)

Effectuée le : à

Vol extérieur

Vol d'intérieur

1^{er} officiel NOM: Prénom :

Qualité (préciser président de club, de CRAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) :

Signature:

2^{ème} officiel NOM: Prénom :

Qualité (préciser président de club, de CRAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) :

Signature:

	1 ^{er} épreuve	2 ^{ème} épreuve	Essai
Démarrage du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décollage ou lancer du modèle (sur herbe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Premier tour de vol à une hauteur inférieure à 3 mètres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Deux loopings droits enchaînés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Deux tours de vol sur le dos à 2 mètres (à + ou - 1 mètre)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Figure comprenant un looping droit et un looping inversé enchaînés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atterrissage (modèle intact)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect du temps de vol annoncé (à + ou - 15%)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mettre une croix lorsque la figure est réalisée.

Le candidat a droit : à 3 minutes pour démarrer et décoller et à un seul essai non-concluant pour les deux épreuves.

Date et signature du président du club :
.....

CADRE RESERVE AU CRAM

(bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)

Date de réception compte rendu :

Validation : OUI NON

Signature du président du CRAM :

CADRE RESERVE FFAM

Date de réception :

Date envoi du brevet (au président du club) :

INFORMATIONS

Dispositions relatives aux brevets

Il n'y a pas de condition d'âge associée à la passation des brevets.

L'obtention d'un brevet A donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

Un même brevet peut être tenté plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

Un candidat ne peut passer qu'un seul brevet par an dans une discipline donnée (vol libre, vol circulaire commandé, vol radiocommandé). Par contre, un candidat peut passer des brevets dans différentes disciplines la même année.

Epreuve à effectuer pour le brevet A de vol circulaire commandé (vol extérieur ou d'intérieur)

Pour le brevet A, le candidat doit effectuer, dans la même journée et avec le même aéromodèle, deux fois l'épreuve de l'aile d'argent de vol circulaire commandé.

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant pour l'ensemble des deux épreuves de vol.

L'épreuve de vol à réaliser deux fois est la suivante :

- Démarrage du moteur en moins de trois minutes.
- Décollage qui pourra sur un terrain en herbe être effectué par un lancé à la main de l'aéromodèle par un aide.
- Premier tour de vol à effectuer à une hauteur inférieure à 3 mètres.
- Deux loopings droits enchaînés.
- Deux tours de vol sur le dos à 2 mètres (à + ou - 1 mètre).
- Figure comprenant un looping droit et un looping inversé enchaînés.
- Atterrissage (aéromodèle intact).

Par ailleurs, le candidat annoncera avant le signal de départ son temps de vol présumé (décompté à partir du démarrage effectif du moteur jusqu'à l'arrêt complet du modèle après l'atterrissage). L'épreuve ne sera validée que si le temps de vol effectif est compris dans une fourchette de plus ou moins 15 % du temps de vol présumé annoncé par le candidat.

Le démarrage du moteur et le décollage doivent être effectués en moins de trois minutes.

Contrôle de l'épreuve : par deux officiels de deux clubs différents et dont un au moins doit être extérieur au club dans lequel se déroule ou qui organise l'épreuve. Peuvent être officiels :

- . les présidents de club, de CRAM ou de CDAM,
- . les titulaires du DFFA,
- . les juges membres du réseau de contrôle sportif d'aéromodélisme (RCSAM) d'un niveau de qualification agréé ou national,
- . les examinateurs QPDD habilités par les CRAM,

sous réserve de disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.

A l'issue de l'épreuve, le compte rendu de l'épreuve est signé par les deux officiels désignés et le candidat ; celui-ci est transmis au plus vite, par le responsable de la session, au président du CRAM d'appartenance du candidat. Le président du CRAM doit alors très rapidement porter le brevet A VCC obtenu sur la fiche du candidat, via l'extranet des dirigeants ; il doit ensuite transmettre le compte rendu de l'épreuve à la FFAM pour l'établissement du diplôme.